

Rapport de session du printemps 2011

Date

Mars 2011

par Thomas Weibel

Actualité dans la politique internationale

Pendant cette session, l'attention s'est portée sur l'évolution de la situation en Afrique du nord et sur les suites de la catastrophe au Japon. On trouve des commentaires et des réflexions à ce sujet dans le rapport de session de Verena Diener.

Aide au développement

Le Conseil national a accepté les crédits-cadres pour l'aide au développement pour l'année en cours et l'année à venir, sans les réduire. Ainsi, le Conseil national, avec les voix des Vert'libéraux, a confirmé la décision prise en 2008. Cette année-là, le Conseil fédéral avait été chargé d'augmenter l'aide au développement à 0.5% du produit intérieur brut d'ici à 2015. Dans un premier temps, l'aide au développement est augmentée d'un total de 640 millions de francs pour les années 2011 et 2012.

La tentative de manœuvre politique du PS, qui voulait lier l'augmentation du prêt au FMI à l'augmentation de l'aide au développement, s'est révélée inutile. Elle n'a fait que confirmer l'idée qui veut que le PS ne fait pas de politique objective, mais plutôt une politique calculatoire.

Managed Care

Il faut bien être conscient que le but premier du Managed Care n'est pas une réduction des coûts, mais bien une amélioration de la qualité de notre système de santé. Des économies ne sont prévisibles qu'à moyen terme et dans une proportion modeste : 10 à 20%.

Lors de la dernière session, le Conseil des Etats avait brisé le concept proposé par le Conseil national : tous les partenaires du système de santé (prestataires de services, assurances et patients) n'étaient plus soumis à l'obligation d'y participer. Les principales exigences des Vert'libéraux, à savoir un système incitatif et la possibilité pour le patient de choisir son médecin ont toutefois été conservées.

Le Managed Care est un système pensé pour le long terme. Il est donc juste qu'en plus des contrats d'un an, il soit également possible de conclure des contrats de plusieurs années, donnant droit à des rabais supplémentaires. De même, il faut régler les possibilités de résiliation prématurée d'un contrat conclu pour plusieurs années. Nous sommes de l'avis qu'il appartient aux signataires du contrat – c'est-à-dire l'assuré et l'assurance – de régler, au moment de la signature du contrat, les conditions pour une résiliation prématurée.

C'est le système incitatif, avec des franchises différenciées et des différentes participations aux frais, qui a donné lieu aux discussions les plus nourries. Ces différences sont l'instrument, qui doit influencer les assurés. Chaque incitation donnant droit à des rabais est ressentie comme une punition par ceux qui ne suivent pas cette incitation. L'utilisation de ce système incitatif pour les médicaments génériques a montré qu'il fonctionne. Une plus faible participation aux coûts fait perdre de l'argent au système de santé, et ce d'autant plus si ce modèle est très suivi.

Le fait que l'introduction de ce système puisse engendrer des hausses de primes est incontesté. L'ampleur de ces hausses est, en revanche, contestée et ne peut en réalité pas être évaluée aujourd'hui. Des hausses de primes doivent

absolument être évitées. La population ne comprend pas quand le parlement prend des décisions qui mènent à une hausse des primes. C'est pourquoi le Conseil national s'en est tenu au 10/20%. De plus, il a été décidé que le Conseil fédéral conserve la compétence de fixer la franchise maximale.

Bulletin du parlement :

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4817/346678/f_n_4817_346678_346722.htm

(Votes de Thomas Weibel, pour la commission)

Recherche sur l'être humain

Il y a un conflit d'intérêt fondamental entre la liberté de la recherche scientifique d'une part et la dignité humaine d'autre part. Les Vert'libéraux pensent avoir trouvé un bon compromis.

Le 7 mars 2010, par plus de 77% des voix, le peuple a inscrit dans la constitution l'article 118b portant sur la recherche sur l'être humain. Cet article de constitution oblige la Confédération à mettre des limites à la recherche, quand cela est nécessaire à la protection de la dignité humaine. De plus, quatre principes ont été inscrits dans la constitution, auxquels le législateur doit faire attention lorsqu'il traite de recherche en médecine et en biologie.

La loi ancre et définit la protection du droit à l'autodétermination des personnes qui participent à un projet de recherche ou dont le matériel biologique ou les données liées à la santé sont utilisées pour de la recherche. Elle met notamment des précautions sur la protection de la personne participant au projet de recherche. Ainsi, des exigences sont posées concernant le consentement ou la clarification, la participation de personnes sans capacité de jugement ou de personnes particulièrement sensibles, le rapport entre les risques et l'enjeu ainsi que la vérification du projet de recherche par des commissions d'éthique.

La loi doit, grâce à des exigences administratives homogènes, créer des conditions cadres propices à la recherche sur l'être humain en Suisse. Cela demande notamment d'unifier dans un seul règlement l'ensemble des règles disparates existant aujourd'hui aux niveaux cantonaux ou au niveau fédéral et concernant la recherche sur l'être humain. C'est pourquoi les dispositions générales concernant la recherche dans la loi sur les transplantations et la loi sur les médicaments seront remplacées par des réglementations correspondantes dans le décret présent.

Initiative vacances

Le rôle de l'Etat, et donc celui du législateur, est de définir les exigences standard. Une semaine de vacances supplémentaire augmente les salaires d'environ 2%. C'est pourquoi il faut bien réfléchir avant d'augmenter le minimum. L'expérience de l'introduction de 4 semaines de vacances obligatoires en 1984 le montre : le travail n'est pas partagé par plus de personnes. Finalement, la même quantité de travail doit être faite dans un temps plus court, parce que le travail ne se fait jamais tout seul. Le travail s'en trouve donc plus dense et plus intensif. Le résultat n'est donc pas moins, mais plus de stress. Le but des initiants, à savoir de préserver les travailleurs du stress, ne sera donc pas atteint dans la majorité des cas, bien au contraire. Les initiants se basent sur une étude de la confédération qui montre que les absences dues au stress au travail engendrent des pertes de l'ordre de 10 milliards de francs. Dans les branches dans lesquelles il y a nécessité d'agir, nous attendons plutôt des solutions spécifiques pour ces branches. Si les conclusions de cette étude sont justes, alors l'employeur y a un intérêt direct : moins d'absences au travail. Ils devront ensuite juger si cela compense l'augmentation des coûts salariaux et si une solution avec plus de vacances convient à leur branche. Ceci est une condition indispensable à la conservation de la compétitivité de la Suisse sur la plan international. C'est sur ces réflexions, ainsi qu'au vu de la situation économique qui n'est pas évidente en ce moment, que les parlementaires fédéraux vert'libéraux ont rejeté l'initiative populaire "6 semaines de vacances pour tous".

Bulletin officiel :

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4817/350654/f_n_4817_350654_350655.htm

(vote de Thomas Weibel)

Autres votes

Motion Tiana Moser : Whistleblowing. Création d'un service approprié pour le personnel de la Confédération

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4817/347006/f_n_4817_347006_347580.htm

(Vote de Tiana Moser)



Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision partielle
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4817/348105/f_n_4817_348105_348217.htm
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4817/348384/f_n_4817_348384_348385.htm
(Votes de Martin Bäumlé)

Motion CEATE-CE. Substances en traces dans les eaux usées. Financement de leur élimination selon le principe du pollueur-payeur
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4817/349548/f_n_4817_349548_349644.htm
(Votes de Martin Bäumlé, pour la commission)

Transferts des ressources et des charges entre la Confédération et les cantons 2012-2015
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4817/349956/f_n_4817_349956_350139.htm
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4817/350274/f_n_4817_350274_350275.htm
(Votes de Martin Bäumlé, pour la commission)